



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6610</b>	<b>De M. Patrick Hetzel ( Les Républicains - Bas-Rhin )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> > recherche et innovation	<b>Tête d'analyse</b> > Devenir de l'Institut Pasteur de Shanghai	<b>Analyse</b> > Devenir de l'Institut Pasteur de Shanghai.
Question publiée au JO le : <b>21/03/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>18/04/2023</b> page : <b>3658</b>		

### Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le devenir de l'Institut Pasteur de Shanghai. En 2004, le président Jacques Chirac inaugurait, en présence de nombreux ministres français et chinois, l'Institut Pasteur de Shanghai. Il s'agissait d'une étape très importante de la coopération scientifique franco-chinoise en matière de virologie et en sciences du vivant. C'était aussi l'occasion de renforcer le maillage territorial de l'Institut Pasteur à travers le monde en lui assurant une présence dans l'un des pays les plus peuplés du monde et auprès d'une communauté scientifique chinoise en plein développement et avec un énorme potentiel de recherche. Sans compter que le premier directeur, le professeur Vincent Deubel, était aussi le premier non-Chinois à diriger un organisme de recherche sur le sol chinois. Au fil du temps, cet institut a développé de nombreux travaux et largement contribué au rayonnement et à la réputation de la science française en Asie en général et en Chine en particulier. Or le site de la revue scientifique *Nature* vient d'annoncer, en date du 8 mars 2023, que la codirection franco-chinoise de l'Institut Pasteur de Shanghai prenait fin. Il souhaite savoir quelle est la position du Gouvernement par rapport à l'arrêt de cette coopération et ce qu'il compte faire pour que la coopération scientifique franco-chinoise dans le domaine des sciences du vivant puisse se poursuivre car cette interruption risque d'être dommageable à la recherche française.

### Texte de la réponse

L'Institut Pasteur est une fondation de droit privé à but non lucratif. En décembre 2022, l'Institut Pasteur a décidé de faire évoluer son partenariat avec l'Académie Chinoise des Sciences. Cette décision de suspendre l'activité de l'Institut Pasteur de Shanghai a donc été prise sur la base de ses propres critères scientifiques et de gouvernance fixés par l'institution française, selon les dispositions prévues par l'accord de coopération entre l'Institut Pasteur et l'Académie Chinoise des Sciences. La décision est entrée en vigueur à l'issue d'une période de dialogue et de transition d'un an, et elle induit un changement de nom de la structure. Par ailleurs en Chine, le Pôle de Recherche Université de Hong Kong – Pasteur est membre de Pasteur network, réseau pasteurien mondial créée en 2021 (auquel ne participait pas l'institut de Shanghai). Plus globalement, cette décision de l'Institut Pasteur n'entrave pas la poursuite de la riche coopération entre la France et la Chine dans le domaine hospitalier et médical qui relève d'un ensemble de partenariats et qui a été confirmée dans le cadre de la visite présidentielle en Chine d'avril 2023.